

## Flash info sur L'évaluation des risques

Les nombreuses contraintes présentes dans le domaine du transport routier en font un secteur à forte sinistralité. Loin d'être une fatalité, l'exposition aux risques existants peut être réduite grâce à la mise en place de mesures de prévention.

- Les salariés du secteur sont 2 à 3 fois plus souvent accidentés que les salariés des autres secteurs d'activités. La gravité des accidents qu'ils subissent est nettement plus élevée que la moyenne.
- 9 accidents sur 10 ont lieu véhicule à l'arrêt.
- 1 accident sur 10 survient sur la route, provoquant des blessures graves et parfois mortelles.

Source : INRS



### Quels sont les principaux risques encourus par un conducteur poids lourd ?

- Risques physiques (accidents de la route, vibrations, ...)
- Risques sensoriels (bruit intérieur cabine, ...)
- Charge mentale (vigilance continue, respect des délais, ...)
- Risques chimiques (gaz échappement, natures produits transportés, ...)
- Risques organisationnels (horaires irréguliers, découcher, ...)
- Autres risques (agressions, ...)

### Comment évaluer les risques professionnels ?

Il est de la responsabilité de l'employeur de garantir la santé et la sécurité de ses salariés.

Pour se faire, il est impératif de mettre en place une démarche d'évaluation des risques professionnels. Il s'agit là d'un travail d'analyse des conditions d'exposition des salariés à des dangers susceptibles de causer un dommage pour la santé ou à des facteurs de risques.

Vous pouvez faire appel à l'outil OiRA Transport Routier qui est un appui précieux proposé par l'INRS. Mais aussi au service de Santé au Travail qui est également présent pour soutenir l'employeur dans cette démarche.

### Comment les prévenir ?

Une fois les risques évalués, des mesures de prévention doivent être mises en place. Elles ont pour objet d'éviter les risques ou à défaut de limiter leurs conséquences.

On distingue 3 catégories de mesures :

- Mesures sur le plan HUMAIN :
  - F.I.M.O
  - F.C.O
  - A.D.R ...
  
- Mesures sur le plan ORGANISATIONNEL
  - Fiche de route tenant compte du respect de la réglementation des temps de conduite et des temps de repos.
  - Choix des itinéraires, des heures de circulation
  - Réévaluer les plannings en cas de surcharge de travail due aux attentes dans les dépôts ou chez les clients ...
  
- Mesures sur le plan TECHNIQUES
  - Choix de l'ergonomie du véhicule
  - Entretien régulier du véhicule
  - E.P.I ...

L'employeur évalue les risques pour la santé et la sécurité. Il les met en forme par l'élaboration d'un **document unique**. Cet outil permet de transcrire les résultats de la démarche de prévention des risques professionnels pour les travailleurs de la structure et de la pérenniser.

### Que peut faire le chauffeur sur le plan personnel ?

La particularité de la route est qu'il y a des risques provoqués par les autres, mais aussi ceux engendrés par son propre comportement au volant. Face à certaines habitudes, nous comptons sur chacun de vous pour vous efforcer de respecter certaines règles comme le respect du code de la route, éviter de téléphoner en conduisant, informer votre hiérarchie en cas d'anomalies, prendre vos pauses etc...

**Outre le rôle de l'employeur, il est impératif que chacun soit acteur de sa propre sécurité et de celles des autres.**

*Le service logistique d'EGÉDIS*